

**VIDE GRENIER**  
DE LA

# Foire d'Automne 2023

**DIMANCHE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE**

Nom :	Prénom :
Adresse :	Téléphone (obligatoire):
Courriel (obligatoire) :	

Tarif :

1€ le mètre linéaire (minimum 2 mètres)

Attention, si vous souhaitez conserver votre véhicule sur votre emplacement, il faudra le prendre en compte dans le métrage réservé.

Soit : ... mètres X 1€ = .....€

#### ARTICLE 1

La Ville de Falaise organise le dimanche 1er octobre 2023, un vide-greniers qui se tiendra à l'occasion de la Foire d'Automne 2023.

Ce vide-greniers se déroulera sur la Place Belle Croix :

- Dimanche 1er octobre 2023 : 9h / 18h30

La Ville de Falaise est l'unique référent et interlocuteur des exposants du vide-greniers.

#### ARTICLE 2

Le vide-greniers est ouvert exclusivement aux particuliers pour la vente d'objets personnels et usagés. Pour pouvoir exposer, il est nécessaire d'avoir rempli et signé le bulletin d'inscription ci-dessous, accompagné des documents demandés.

Les professionnels qui souhaiteraient exposer peuvent le faire dans le cadre du Règlement Intérieur de la Foire d'Automne, mais en aucun cas dans le cadre du vide-grenier.

#### ARTICLE 3

Le tarif d'inscription est fixé à 1 euro par mètre linéaire, suivant la décision du Maire n° 23-95 du 13 juin 2023. Attention, si vous souhaitez conserver votre véhicule sur votre emplacement, il faudra le prendre en compte dans le métrage réservé. Les stands auront une profondeur minimum de 2 mètres.

#### ARTICLE 4

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception en Mairie du bulletin d'inscription rempli, signé, accompagné des documents demandés et du chèque de règlement. Le règlement se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public. Il devra être joint avec le bulletin d'inscription. Les chèques seront encaissés dès leur arrivée et ne seront pas remboursable. Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone.

#### ARTICLE 5

L'installation se fera le Dimanche 1er octobre 2023, de 6h30 à 8h30, sur l'emplacement affecté par le placier et/ou les bénévoles de la Ville de Falaise. Les emplacements disponibles seront affectés le jour même aux exposants ayant préalablement renvoyés leur bulletin d'inscription, et par ordre d'arrivée.

A partir de 8h30, le Dimanche 1er octobre 2023, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide greniers, et ce jusqu'à 18h30.

Tout emplacement réservé et non occupé à 8h sera considéré comme libre.

La Ville de Falaise se réserve le droit de refuser des exposants dans le cas où plus aucun emplacement ne serait disponible.

Ville de  
**FALAISE**

